



# FORMATION DES ACTEURS PRAP IBC

Industrie, Bâtiment et Commerce

*Formation initiale*

2 jours (14 heures)

## PUBLIC

- Salariés et agents d'établissements des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP qui souhaitent engager une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

## PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis

## EFFECTIF

- De 4 à 10 participants

## INTERVENANTS

- Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS et rattachés à l'habilitation de DCK Conseil & Formation

## PÉDAGOGIE

- Apports théoriques et travaux en sous-groupes
- Mises en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise
- Formation pratique et opérationnelle

## LIVRABLES

- Aide-mémoire de l'Acteur PRAP – ED 7201 de l'INRS

## NOS TARIFS

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| Interentreprises | 230,00 €       |
| Intra-entreprise | Nous consulter |

## OBJECTIFS

- La formation PRAP IBC développe des compétences de prévention et d'analyse des risques professionnels visant à :
  - ✓ Connaître les principaux risques sur la santé liés à son activité ou à son poste de travail
  - ✓ Adopter les gestes et techniques de manutention et d'économie d'effort
  - ✓ Être force de proposition pour améliorer l'aménagement de son poste de travail

## COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Être capable de participer à la prévention ou à la maîtrise du risque dans son entreprise ou établissement

## MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC.

## VALIDATION

- Certificat Acteur PRAP IBC délivré par l'INRS.
- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

## VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).



# FORMATION DES ACTEURS PRAP IBC

Industrie, Bâtiment et Commerce

*Formation initiale*

2 jours (14 heures)

## PROGRAMME

### SAVOIR, C'EST PRÉVENIR

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

### APPRÉHENDER L'INTÉRÊT ET L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION SUR SON LIEU DE TRAVAIL

- Les enjeux de la prévention
- L'organisation de la prévention des risques au sein de sa structure
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans son environnement professionnel

### CONNAÎTRE LES DOMMAGES POTENTIELS SUR LA SANTÉ LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- Les TMS (Troubles Musculosquelettiques)

### OBSERVER SON POSTE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE À SA SANTÉ

- L'identification des risques potentiels
- Les causes d'exposition aux activités physiques
- Les composantes d'une situation de travail génératrices de risques
- Les facteurs de risque et les déterminants d'une situation de travail
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

### PROPOSER DES AXES D'AMÉLIORATION DE SA SITUATION DE TRAVAIL

- En agissant sur l'ensemble des composantes liées à sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

### SE PROTÉGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT

- Les conditions préalables d'une manutention occasionnelle et leurs applications pour le « Lever-Porter-Déplacer-Déposer »
- L'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Les différents équipements mécaniques et d'aide à la manutention et leurs conditions d'utilisation
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention de charges inertes

**Pour les modalités et délais d'accès à cette formation, contactez-nous :**



Standard : 02 62 02 67 20

Réunion : [dck.contact@gmail.com](mailto:dck.contact@gmail.com)  
 Web : <https://www.dck-formation.re>



**DCK Conseil et Formation**  
 Siège social : 10, lotissement  
 Canabady 1 - 97410 Saint-Pierre  
 Siret : 533 569 745 00052



- Du lundi au jeudi De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
- Le vendredi De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

## Formation en intra-entreprise

*Du « sur-mesure », la garantie d'un contenu personnalisé*

Les **dates** et **lieux** de formation sont définis ensemble pour s'adapter à votre organisation de travail.

Le **programme** peut être **adapté** à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes.

Cette formation peut être réalisée **dans vos locaux** ou en dehors si vous ne disposez pas de salle adaptée.

## Formation en interentreprises

*Un calendrier des formations mis à disposition de votre personnel*

Vous pouvez **planifier** la formation voulue à partir d'un calendrier existant qui vous propose plusieurs dates.

Selon la **disponibilité** de vos collaborateurs.

Un mode de formation qui facilite le **partage d'expérience** entre les stagiaires issus de plusieurs entreprises et secteurs d'activité.

## Suivi et appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées par les stagiaires et l'intervenant par demi-journée
- Évaluation formative ou certificative en fin de formation
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Remise du questionnaire de satisfaction à chaud

## Organisation

Modalité	<input checked="" type="checkbox"/> Formation en présentiel
	<input type="checkbox"/> Formation en E-learning
Rythme	<input checked="" type="checkbox"/> En continu
	<input checked="" type="checkbox"/> En discontinu
Horaires	À définir ensemble

Contactez votre référente : Patricia De Coninck au 0693 90 16 04

**Cette formation est accessible :**





# FORMATION DES ACTEURS PRAP IBC

Industrie, Bâtiment et Commerce

*Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)*

1 jour (7 heures)

## PUBLIC

- Acteurs PRAP IBC certifiés

## PRÉREQUIS

- Être certifié Acteur PRAP IBC

## EFFECTIF

- De 4 à 10 participants

## INTERVENANTS

- Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS et rattachés à l'habilitation de DCK Conseil & Formation

## PÉDAGOGIE

- Apports théoriques et travaux en sous-groupes
- Mises en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise
- Formation pratique et opérationnelle

## LIVRABLES

- Aide-mémoire de l'Acteur PRAP – ED 7201 de l'INRS

## NOS TARIFS

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| ▪ Interentreprises | 130,00 €       |
| ▪ Intra-entreprise | Nous consulter |

## OBJECTIFS

- Mettre à jour les compétences de l'Acteur PRAP afin qu'il continue à contribuer à la politique de prévention menée par son entreprise ou établissement.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Être capable de participer à la prévention ou à la maîtrise du risque dans son entreprise ou établissement

## MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC.

## VALIDATION

- Certificat Acteur PRAP IBC délivré par l'INRS.
- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

## VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).



## FORMATION DES ACTEURS PRAP IBC

Industrie, Bâtiment et Commerce

*Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)*

1 jour (7 heures)

### PROGRAMME

#### RETOURS D'EXPÉRIENCE

- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou entraîner des efforts inutiles, voire excessifs
- L'organisation de la prévention dans son milieu professionnel
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au sein de l'entreprise

#### MISES À JOUR ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

#### ÉCHANGES PRATIQUES SUR LE POSTE DE TRAVAIL

- Les différents équipements d'aide à la manutention
- Visite de site et étude de l'aménagement des postes de travail
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention manuelle

**Pour les modalités et délais d'accès à cette formation, contactez-nous :**



Standard : 02 62 02 67 20

Réunion : [dck.contact@gmail.com](mailto:dck.contact@gmail.com)  
Web : <https://www.dck-formation.re>



**DCK Conseil et Formation**  
Siège social : 10, lotissement  
Canabady 1 - 97410 Saint-Pierre  
Siret : 533 569 745 00052



- Du lundi au jeudi  
De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
- Le vendredi  
De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

## Formation en intra-entreprise

*Du « sur-mesure », la garantie d'un contenu personnalisé*

Les **dates** et **lieux** de formation sont définis ensemble pour s'adapter à votre organisation de travail.

Le **programme** peut être **adapté** à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes.

Cette formation peut être réalisée **dans vos locaux** ou en dehors si vous ne disposez pas de salle adaptée.

## Formation en interentreprises

*Un calendrier des formations mis à disposition de votre personnel*

Vous pouvez **planifier** la formation voulue à partir d'un calendrier existant qui vous propose plusieurs dates.

Selon la **disponibilité** de vos collaborateurs.

Un mode de formation qui facilite le **partage d'expérience** entre les stagiaires issus de plusieurs entreprises et secteurs d'activité.

## Suivi et appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées par les stagiaires et l'intervenant par demi-journée
- Évaluation formative ou certificative en fin de formation
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Remise du questionnaire de satisfaction à chaud

## Organisation

Modalité	<input checked="" type="checkbox"/> Formation en présentiel
	<input type="checkbox"/> Formation en E-learning
Rythme	<input checked="" type="checkbox"/> En continu
	<input type="checkbox"/> En discontinu
Horaires	À définir ensemble

Contactez votre référente : Patricia De Coninck au 0693 90 16 04

**Cette formation est accessible :**

